



Compte-rendu de séance Conseil Municipal

Séance du 08 mars 2024 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Christophe IACOBBI

Présents : IACOBBI Christophe, GUICHARD Serge, MARTEL Chantal
GALFARD Régis, GRIMAUD Josiane, LORENZI Fabien,
PAUTRAT Jean Marie, IACOBBI Kevin, MAURIN Patrick

Excusé :

AUDIER Bernard donne pouvoir à GALFARD Régis
LORENZI Fabien donne pouvoir à IACOBBI Christophe

Secrétaire : PAUTRAT Jean Marie

Date de convocation : 29 février 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2024 – le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité 11 voix pour.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion CM du 23 février 2024
- Vote compte administratif 2023 Commune
- Vote compte administratif 2023 Eau et assainissement
- Vote compte de gestion 2023 Commune
- Vote compte de gestion 2023 Eau et assainissement
- Délibération affectation des résultats 2023 Commune
- Délibération affectation des résultats 2023 Eau et assainissement
- Délibération prix de l'eau et de l'assainissement
- Questions diverses

- **Compte administratif commune 2023**

APRES EN AVOIR DELIBERE
Le Conseil Municipal

Vote et arrête les résultats définitifs au compte administratif du budget de la commune

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

- **Compte de gestion commune 2023**

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

- **Affectation des résultats 2023 commune**

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget de la commune

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

- **Compte administratif eau assainissement 2023**

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal

Vote et arrête les résultats définitifs au compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- **Compte de gestion eau et assainissement 2023**

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

- **Affectation des résultats 2023 eau et assainissement**

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget de l'eau et de l'assainissement

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

- **Délibération facturation eau potable et assainissement**

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal

fixe la tarification de l'eau et de l'assainissement sur l'avis de la commission eau/assainissement

Pour : 11

contre : 0

abstention : 0

La séance est levée à 19h40